

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'industrie des pêches et de l'aquaculture occupe une place importante dans l'économie des régions maritimes du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie des pêches et de l'aquaculture doit s'adapter face à un environnement changeant afin d'assurer son développement et sa viabilité économique;

CONSIDÉRANT QUE nos pêcheurs œuvrent dans les mêmes eaux que les provinces maritimes;

CONSIDÉRANT QUE les associations du Québec appuient la démarche de notre gouvernement et qu'ils l'ont réitéré par voie de communiqué le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'équité pour les pêcheurs québécois le gouvernement fédéral doit intervenir;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'une rencontre bilatérale en juin 2017 le ministre fédéral s'est engagé à soutenir le Québec;

IL EST PROPOSÉ QUE l'Assemblée nationale réitère au gouvernement fédéral :

L'urgence de mettre en œuvre le fonds de développement Canada-Québec pour l'industrie des pêches, à l'image du fonds mis en place pour les provinces de l'Atlantique;



L'obligation d'appuyer le développement de l'industrie du Québec par la mise en œuvre d'initiatives créatrices de richesses au sein de l'industrie et pour les communautés côtières du Québec.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 21 FÉVRIER 2018.

Québec, ce vingt-deuxième jour de février 2018

MICHEL BONSAINT

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

